

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'AVIS DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF AU PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS DE LA SNCB »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'avis du Gouvernement wallon relatif au projet de plan pluriannuel d'investissements de la SNCB ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens vers vous dans le cadre de ce dossier. Nous avons déjà eu l'occasion de l'aborder ensemble, encore cet après-midi avec l'audition de nos invités. Cela nous permettra d'avoir un éclaircissement complémentaire. J'ai pu découvrir dans la presse, comme tout un chacun, votre intervention le 23 février dernier, au terme de laquelle vous souhaitiez soumettre à l'attention du gouvernement toute une série de propositions et votre avis bien personnel sur le sujet. Vous ajoutiez que cet avis serait soumis à l'approbation du gouvernement. Ma question est simple et directe. En définitive, vous relevez, à juste titre, qu'il est reproché au PPI de ne reprendre qu'à peine trois des 35 projets identifiés comme prioritaires par la Wallonie au regard de l'étude TRITEL. Vous soulignez que les trois projets sont l'augmentation de la capacité entre Fleurus et Namur, la modernisation de la ligne 132 et la gare de triage de Kinkempois. Vous prônez encore un plan plus ambitieux, avec d'autres priorités : le développement de l'accès TGV et des relations transfrontalières, de l'accès aux aéroports, aux zones d'activité économique. Vous insistez sur le renforcement des lignes secondaires ainsi que l'amélioration de la liaison entre Bruxelles et les grandes villes wallonnes, revendications négligées par le PPI sous sa forme actuelle. Enfin, vous ne manquez pas de rappeler que la Wallonie est grugée du fait que l'achèvement du RER et la modernisation de l'axe Bruxelles-Luxembourg sont reportés d'un plan pluriannuel à l'autre, grevant une nouvelle fois notre part dans la clé de répartition 60/40. Au sujet de celle-ci, nous actons avec satisfaction que le ministre fédéral des Entreprises publiques serait ouvert à abandonner son application strictement annuelle, qui nous pénalise et nous fait dépendre des investissements engagés, année par année, en Flandre. Une approche pluriannuelle serait envisageable, selon le ministre fédéral, ce serait assurément un progrès. Tant que ce n'est pas fait, rien n'est fait. Monsieur le Ministre, j'aimerais vous entendre sur cet avis que vous avez diffusé au travers de la presse et que vous deviez soumettre à l'attention du gouvernement. A-t-il été soumis ? Quelle est la position du gouvernement par rapport au PPI ? Quelle est sa teneur ? Par ailleurs, quels projets prioritaires avez-vous défendus dans le cadre du PPI tel qu'il était proposé ? Quelle est la hiérarchisation des projets que vous avez fait au regard des 35 qui étaient proposés et qui ne pourront être tous exécutés ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry. M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Monsieur le Député, j'entends bien le souhait de vouloir avancer à tout prix sur une position wallonne par rapport au projet de PPI. À cet égard, vous devez savoir que le processus de consultation des régions ne se fera pas en quelques semaines. J'ai d'ailleurs cru comprendre qu'il était encore reporté. Il semble que ce soit plutôt courant du mois de juillet que le Gouvernement fédéral serait amené à se prononcer. L'importance des enjeux pour le développement de chaque région, ainsi que la technicité des questions, exige de pouvoir avancer de manière suffisamment éclairée. Pour rappel, le processus de consultation du PPI avait commencé fort tard. En effet, un quelconque aménagement au projet entraîne souvent une série de modifications à l'ensemble du PPI, notamment sur l'équilibre de la clé

60/40. Tout est un peu mouvant, dès que l'on touche un paramètre, d'autres choses changent. Le point présenté au gouvernement, tout récemment, avait pour principal objectif de communiquer le contenu du projet transmis par les instances fédérales. Ce fut également l'occasion de rappeler à l'ensemble des partenaires les grands enjeux de ce futur PPI, notamment la nécessité d'assurer le maintien de capacité sur l'ensemble du réseau et le caractère exclusif des compétences fédérales en matière ferroviaire. Concernant la position wallonne, de manière générale, les avis convergent et aboutissent à une volonté forte de tous les acteurs wallons pour dégager des solutions afin de rattraper le plus possible le temps perdu par le Fédéral et le groupe SNCB sur les projets en cours, ou encore pour sauvegarder, puis redévelopper, les différents types d'infrastructures ferroviaires wallonnes. Tout comme vous, je me réjouis des déclarations du ministre des Entreprises publiques qui témoignent d'un effet de courbe rentrante, par exemple, sur les incidences dans les années prochaines d'une classification des lignes ferroviaires en diverses catégories. Tout comme vous, j'ai pu lire que, dans l'immédiat, ce classement serait sans effet sur le niveau d'entretien du réseau ferroviaire. En revanche, je serai beaucoup plus critique sur la durée de la garantie d'entretien des lignes C qui me semble insuffisante, puisqu'elle n'est envisagée que jusqu'en 2014. À cet égard, j'estime que le maintien de la capacité existante constitue une priorité absolue qui doit couvrir la durée totale du prochain PPI, donc jusqu'en 2025. La clef de répartition 60/40, sur le principe, reflète une préoccupation légitime d'équilibrer les investissements entre la Région flamande et la Wallonie. Ce principe, je ne souhaite pas le remettre en cause lorsqu'il vise à un objectif d'équité dans les investissements ferroviaires en vue de permettre un développement ferroviaire homogène sur l'ensemble du territoire. Dans le même sens, j'estime que l'application de la clef ne peut avoir pour effet de ralentir les investissements dans l'une ou l'autre région. C'est pourquoi une application pluriannuelle de la clef serait, à première vue, plus opportune. À ce stade, j'ai souhaité informer le gouvernement du contenu du premier projet de plan pluriannuel. Pour ce qui est de la priorisation, la question est certainement prématurée puisque nous attendons le nouveau projet de plan promis par le ministre des Entreprises publiques. De plus, les montants réellement disponibles pour les projets wallons ne sont toujours pas connus. Les contacts bilatéraux avec le Fédéral vont à présent débiter. J'espère que toutes les incertitudes que je viens d'évoquer seront progressivement levées. Une série de réunions techniques ont lieu entre le Fédéral et les régions. Il est évident que le Gouvernement wallon, tenant compte d'une demande assez forte exprimée dans ce parlement, défendra des priorités fortes vis-à-vis du développement du rail wallon.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée. Je prends acte de ce que les déclarations, dans la presse, sont de type personnel qui n'engagent pas le gouvernement à ce stade, puisqu'il y a une révision de la perception et du plan à devoir développer à terme. Le gouvernement n'a toujours pas pris de décision et donc prend en considération les légers mouvements qui peuvent intervenir dans la répartition de la clé et du caractère pluriannuel des investissements qui seront à faire et que vous donnez, comme échéance - si j'ai bien entendu, mai ou juin au plus tard, pour rendre cet avis au mois de juillet, c'est ainsi. Nous aurons l'occasion cet après-midi d'interpeller nos invités sur les questions ainsi posées qui permettront d'avancer positivement dans ce débat.